



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

Cession de l'immeuble sis 36G rue Gambetta au C.C.A.S.

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020218

Urbanisme & Affaires Immobilières

Cession de l'immeuble sis 36G rue Gambetta au C.C.A.S.

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT, propriétaire de l'immeuble sise 36G rue Gambetta avait décidé par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2001 de le transférer au C.C.A.S. pour être réhabilité et affecté au logement social d'urgence pour répondre ponctuellement aux besoins des niortais en difficulté.

Le C.C.A.S. ne possédant pas de cellule technique qui pourrait assurer la maîtrise d'oeuvre du projet de réhabilitation, il convient que cette dernière soit réalisée par la Ville.

Les crédits pour la réhabilitation ont été inscrits au Budget Primitif 2002 :

- chapitre 900-0200-2138#07323 pour un montant de 12.196 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la cession gratuite dudit immeuble au C.C.A.S., après réhabilitation, sachant que le montant de ces travaux est évalué à 12.196 € ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera établi par Maître SURVILLE, Notaire à Niort. Tous les frais afférents à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

(Bernard BELLEC, Président du CCAS, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)